

**RÈGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2020/2021**  
**ADDITIF N°7**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 21 septembre 2020 à 10h00 au 27 septembre 2020 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

- **Pour l'application de l'article 4 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

- **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

- **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 5 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

- **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **5 lots « 2 places pour assister au spectacle de Clément Lanoue (J'hésite) au Point Virgule à Paris le 8 octobre 2020 » d'une valeur unitaire de 45 (quarante-cinq) euros**

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou tout incident survenu à l'occasion du spectacle. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation du spectacle. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur le lieu du spectacle par leurs propres moyens.

- **Pour l'application de l'article 7 :**

Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai habituel de 60 jours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.